

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 7 MARS 2016**

---

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 7 mars 2016 à 20 heures.

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*  
*M. Luc Cauchon, conseiller*  
*M. Jean-Marc Tremblay, conseiller*  
*M. Réal Asselin, conseiller*  
*M. Bernard Harvey, conseiller*

*Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon*

Étaient également présents :

*Mme Brigitte Harvey, directrice générale*  
*M. Nicolas Savard, directeur des loisirs*

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** **RÉSOLUTION NO. 10757-03-16**

---

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE** l'ordre du jour présenté soit adopté en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation de procès-verbal** de l'assemblée extraordinaire du 29-02-2016
  - 3.1 Remise du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 29 février 2016.*
- 4. Appel d'offres et soumissions**
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
  - 5.1 Demande d'assistance financière pour la Fête nationale 2016
  - 5.2 Octroi d'aides financières
  - 5.3 Délégations et représentations
  - 5.4 Renouvellement assurances générales
  - 5.5 Vente de terrain à Construction NOMI Inc.
  - 5.6 Refinancement par billet
  - 5.7 Refinancement par billet
  - 5.8 Signature d'une entente avec le Ministère des Transports
  - 5.9 Vente de terrain à Garage Léonce et Hermel Tremblay
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
  - 7.1 Dérogation mineure – 6 rue du Buisson
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
  - 9.1 Politique de tarification loisirs 2016-2017
  - 9.2 Plan d'action actualisé - Politique familiale 2016-2020
- 10. Avis de motion et règlements**
  - 10.1 Adoption du règlement no. VC-432-16-1
- 11. Comptes**
  - 11.1 Ratification des déboursés et salaires de février 2016
  - 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 29 février 2016
- 12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. Levée de l'assemblée**

**3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX  
RÉSOLUTION NO. 10758-03-16**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DUMENT RÉ-  
SOLU QUE** les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du règlement VC-432-16-1 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 29 février 2016 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19)

**4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS**

**5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

**5.1 DEMANDE D'ASSISTANCE FINANCIÈRE POUR LA FÊTE NATIONALE 2016  
RÉSOLUTION NO. 10759-03-16**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉ-  
SOLU QUE** monsieur Luc Cauchon, conseiller municipal de la Ville de Clermont soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2016.

**5.2 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES  
RÉSOLUTION NO. 10760-03-16**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DUMENT RÉ-  
SOLU QUE** la Ville de Clermont octroie les aides financières suivantes :

- |   |          |
|---|----------|
| • Musée de Charlevoix<br><i>Aide financière</i>   | 100 \$   |
| • École Secondaire du Plateau<br><i>Aide financière - Gala de l'Excellence 2015-2016</i>              | 150 \$   |
| • 106 <sup>e</sup> Groupe Faucon des Monts<br><i>Aide financière - Gala de l'Excellence 2015-2016</i> | 150 \$   |
| • Chasse aux trésors de Charlevoix<br><i>Aide financière</i>  | 1 000 \$ |

**5.3 DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS  
RÉSOLUTION NO. 10761-03-16**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉ-  
SOLU QUE** la Ville de Clermont accepte les délégations suivantes :

- |   |        |
|---|--------|
| • Le Domaine Forget<br><i>Festival International du Domaine Forget 2016</i>             | 350 \$ |
| • Club Lions Clermont – La Malbaie<br><i>Commandite Souper bénéfice du 9 avril 2016</i> | 100 \$ |

**5.4 RENOUVELLEMENT ASSURANCES GÉNÉRALES  
RÉSOLUTION NO. 10762-03-16**

---

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Intergroupe Dubois, nous faisait connaître les conditions et les primes pour le renouvellement des assurances de dommages pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2015 au 1<sup>er</sup> mars 2016, pour les polices suivantes :

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 7 MARS 2016**

---

- Police # 355-6375 INTACT – Combinée commerciale
- Police # 672-8708 INTACT – Flotte automobile

Et ce aux conditions suivantes :

- Même couverture que pour l'année précédente
- Mêmes franchises
- Prime :
  - Police combinée commerciale : 51 988,64 \$
  - Police flotte automobile : 6 779,80 \$

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU** de renouveler le portefeuille d'assurances aux conditions transmises par la compagnie Intergroupe Dubois.

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Alexandre Dubois, Inter Groupe Dubois, 73 Boul. Notre-Dame, Clermont, G4A 1C2.

### **5.5 VENTE DE TERRAIN À CONSTRUCTION NOMI INC. RÉSOLUTION NO. 10763-03-16**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont vend à Construction NOMI Inc., 70 rue Principale, Notre-Dame-des-Monts, un terrain connu et désigné comme étant le lot 5 172 723 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 957,6 mètres carrés, pour un coût total de 20 368,51 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 22 février 2016.

**QUE** Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

**QUE** la présente résolution soit adressée à Construction NOMI Inc., 70 rue Principale, Notre-Dame-des-Monts (Québec) G0T 1L0 ainsi qu'à Me Lise Robitaille, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3.

### **5.6 REFINANCEMENT PAR BILLET À LA FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. RÉSOLUTION NO. 10764-03-16**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont accepte l'offre qui lui est faite de Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt par billets en date du 15 mars 2016 au montant de 399 800 \$ effectué en vertu du règlement no. VC-411-09, au prix de 98,76100 échéant en série 5 ans comme suit :

74 600 \$	1,65%	15 mars 2017
76 600 \$	1,85%	15 mars 2018
78 800 \$	2,05%	15 mars 2019
81 000 \$	2,20%	15 mars 2020
88 800 \$	2,35%	15 mars 2021

**QUE** les billets, capital et intérêts seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

**QUE** la présente résolution soit adressée à Madame Michelle Moisan ainsi qu'à Financière Banque Nationale Inc.

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 7 MARS 2016**

---

**5.7 RENOUVELLEMENT BILLET À LA FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.  
RÉSOLUTION NO. 10765-03-16**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont se propose d'emprunter par billets un montant total de 399 800 \$ en vertu du règlement VC-411-09;

Règlement d'emprunt no.	Pour un montant de
VC-411-09	389 500 \$
VC-411-09	10 300 \$

**ATTENDU QU'**à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**QU'un** emprunt par billet au montant de 399 800 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéro VC-411-09 soit réalisé;

**QUE** les billets seront signés par le maire ou en son absence le maire-suppléant et la secrétaire-trésorière (directrice générale) ;

**QUE** les billets seront datés du **15 mars 2016**;

**QUE** les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

**QUE** les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2017-	74 600 \$
2018-	76 600 \$
2019-	78 800 \$
2020-	81 000 \$
2021-	83 300 \$ (à payer en 2021)
2021-	5 500 \$ (à renouveler)

**QUE** pour réaliser cet emprunt la Ville de Clermont émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 15 mars 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro VC-411-09, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**5.8 SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS  
RÉSOLUTION NO. 10766-03-16**

---

**ATTENDU QUE** le Ministère des Transports du Québec procédera, dans les prochains mois, à la réfection du Pont Menaud situé sur la rue Saint-Philippe;

**ATTENDU QUE** la réalisation de ces travaux nécessite l'acquisition par le Ministère d'une superficie de 10,3 mètres carrés pour l'emprise en bordure de la rue Donohue;

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 7 MARS 2016**

---

**ATTENDU QU'**il est également requis par le Ministère des transports, d'obtenir une servitude de stationnement temporaire de 141 mètres carrés;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSE-LIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE** monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer l'entente présentée par le Ministère des transports du Québec ainsi que le contrat notarié à être préparé ultérieurement, aux frais de l'acquéreur.

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Jean-François Delisle, arpen-teur-géomètre au Ministère des Transports du Québec.

### **5.9 VENTE DE TERRAIN À GARAGE LÉONCE ET HERMEL TREMBLAY RÉSOLUTION NO. 10767-03-16**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont vend à la compagnie 2418-3683 Québec Inc. (Garage Léonce et Hermel Tremblay), un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot 5 686 134 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie approximative de 2 457 mètres carrés, pour un coût approximatif de 24 051,05 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 4 mars 2016.

**QUE** Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

**QUE** la présente résolution soit adressée à monsieur Pierre Villeneuve, Garage Léonce et Hermel Tremblay, 1070, chemin du Golf, La Malbaie (Québec) G5A 1H2 ainsi qu'au notaire choisi par l'acquéreur.

## **6. TRAVAUX PUBLICS**

### **7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

#### **7.1 DÉROGATION MINEURE – 6 RUE DU BUISSON RÉSOLUTION NO. 10768-03-16**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance d'une demande de dérogation mineure déposée le 4 février dernier pour une propriété située au 6 rue du Buisson afin de réputer conforme la distance minimale du garage attenant à un mètre dix (1,10 m) de la ligne latérale du terrain alors que le troisième alinéa du tableau 2 du Règlement de zonage no. VC-434-13 de la Ville de Clermont stipule qu'un garage attenant doit être localisé à un minimum de deux mètres (2 m) de la ligne latérale du terrain.

**CONSIDÉRANT QUE** cette norme de 2 mètres a toujours été pertinente dans notre règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT QU'**il n'y a pas d'éléments particuliers pour qu'une dérogation aussi importante soit acceptée;

**CONSIDÉRANT QUE** l'acceptation de la dérogation telle que demandée représente 50 % de la norme exigée, ce qui deviendrait un précédent;

**CONSIDÉRANT QU'**il serait possible de construire un garage de 4,92 mètres (16 pieds), en empiétant de quelques centimètres sur la marge latérale, ce qui demeure très raisonnable comme largeur de garage;

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 7 MARS 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution no. 2016-03-393 les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal l'acceptation partielle de la demande de dérogation mineure;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte partiellement la demande de dérogation mineure de façon à permettre la construction d'un garage d'une largeur de 4,92 mètres (16 pieds); la dérogation mineure autorisée permettra la construction d'un garage attenant à 1,7 mètres de la ligne latérale de lot au lieu de 2 mètres;

**QUE** la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie

### **8. SÉCURITÉ INCENDIE**

### **9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

#### **9.1 POLITIQUE DE TARIFICATION LOISIRS 2016-2017 RÉSOLUTION NO. 10769-03-16**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont adopte la politique suivante concernant la tarification 2016-2017 :

#### **COÛT D'INSCRIPTION TERRAIN DE JEUX « RÉGULIER »**

<b>Pour les résidents</b>	<b>PRIX ÉTÉ</b>	<b>PRIX SEMAINE</b>	<b>Pour les Non-résidents</b>	<b>PRIX ÉTÉ</b>	<b>PRIX SEMAINE</b>
1 <sup>er</sup> enfant	170 \$	40 \$	1 <sup>er</sup> enfant	200 \$	50 \$
2 <sup>e</sup> enfant	140 \$	35 \$	2 <sup>e</sup> enfant	180 \$	45 \$
3 <sup>e</sup> enfant	80 \$	20 \$	3 <sup>e</sup> enfant	100 \$	25 \$

#### **COÛT ADDITIONNEL POUR SERVICE DE GARDE**

<b>Pour les résidents</b>	<b>PRIX ÉTÉ</b>	<b>PRIX SEMAINE</b>	<b>Pour les Non-résidents</b>	<b>PRIX ÉTÉ</b>	<b>PRIX SEMAINE</b>
1 <sup>er</sup> enfant	80 \$	25 \$	1 <sup>er</sup> enfant	85 \$	30 \$
2 <sup>e</sup> enfant	45 \$	15 \$	2 <sup>e</sup> enfant	55 \$	20 \$
3 <sup>e</sup> enfant	25 \$	5 \$	3 <sup>e</sup> enfant	30 \$	10 \$

#### **COÛT D'INSCRIPTION SOCCER U6 à U10**

<b>Pour les résidents</b>	<b>PRIX</b>	<b>Pour les non-résidents</b>	<b>PRIX</b>
1 <sup>er</sup> enfant :	75 \$	1 <sup>er</sup> enfant :	80 \$
2 <sup>e</sup> enfant :	70 \$	2 <sup>e</sup> enfant :	75 \$
3 <sup>e</sup> enfant :	60 \$	3 <sup>e</sup> enfant :	65 \$

#### **COÛT D'INSCRIPTION SOCCER U12 à U16**

<b>Pour les résidents et les non-résidents</b>	<b>PRIX</b>
Soccer U12 à U16	100 \$

#### **COÛT D'INSCRIPTION CAMP SPORTIF**

<b>Pour les résidents et les non-résidents</b>	<b>PRIX</b>
Enfant inscrit au terrain de jeux ou au soccer :	40 \$
Enfant non-inscrit au terrain de jeux ou au soccer :	50 \$

## ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 7 MARS 2016

### COÛT D'INSCRIPTION BASEBALL

<b>Pour les résidents et les non-résidents</b>	<b>PRIX</b>
Baseball	40 \$

### LOCATION

### PRIX

Terrain de balle-molle pour adultes ( <i>pour la saison</i> )	Par équipe :	<b>110 \$</b>
Terrain de balle-molle aux équipes adultes ( <i>partie amicale</i> )	Par partie :	<b>30 \$</b>
Lance-balles automatique aux équipes adultes * ( <i>pour la saison</i> )	Par pratique :	<b>15 \$</b>
	Par équipe :	<b>50 \$</b>

\* Sur le terrain de balle de Clermont, seulement les équipes d'âge mineur et les équipes adultes féminines peuvent utiliser le lance-balles (résolution no. 4871-08-91)

Gymnase de l'École Laure-Gaudreault <i>Activités sportives</i>	Par heure :	<b>20 \$</b>
---	-------------	--------------

### COÛT DE LOCATION ET D'ENTRÉE À L'ARÉNA POUR LA SAISON 2016-2017

#### ***Coût d'entrée aux séances de patinage***

#### **PRIX**

	Par personne :	
Lundi au Vendredi en après-midi :		<b>Gratuit</b>
Soirs et fins de semaine :		<b>3 \$</b>
Samedi après-midi ( <i>17 ans et moins</i> )		<b>Gratuit</b>
N.B. : Pour les jeunes de 4 ans et moins accompagnés d'un parent :		<b>Gratuit</b>
<b><i>Hockey libre adultes</i></b>		
Lundi au vendredi p.m. :	Par personne :	<b>5 \$</b>

#### ***Location pour activités sur glace***

Le coût horaire de la location de glace :	Par heure :	<b>250 \$</b>
---	-------------	---------------

**Afin de promouvoir les activités sur glace pour la clientèle de Charlevoix et de favoriser l'activité physique chez les jeunes, le coût de location de glace pour les jeunes et les résidents de Charlevoix est établi ainsi :**

Lundi au vendredi	23 h à 17 h	<b>105 \$</b>
	17 h à 23 h	<b>159 \$</b>
Samedi et dimanche	23 h à 8 h	<b>105 \$</b>
	8 h à 23 h	<b>159 \$</b>

#### ***Activités pour les jeunes***

**90 \$**

(18 ans et moins et les groupes composés exclusivement d'étudiants à temps plein)

#### ***Activités spéciales***

▪ Club de patinage artistique, Hockey Jeunesse, Association du Hockey-Mineur de Charlevoix-Ouest :	<b>90 \$</b>
▪ École de Hockey :	<b>90 \$</b>
▪ Programme études sport – Commission Scolaire Charlevoix (heures de classe régulière) :	<b>35 \$</b>
▪ Tournoi d'adultes :	<b>120 \$</b>
▪ Tournoi scolaire :	<b>50 \$</b>
▪ Tournoi de curling Challenge Casino	<b>6 500 \$</b>

#### ***Location d'équipement de hockey à l'Aréna***

a) Équipement de gardien de but au complet	
▪ <i>pour la saison</i> :	<b>200 \$</b>
▪ <i>pour une fin de semaine de tournoi à l'Aréna</i> :	<b>50 \$</b>
▪ <i>pour une location (une utilisation)</i>	<b>20 \$</b>
b) Une paire de jambières de gardien de but :	<b>10 \$</b>
c) Une paire de mitaines de gardien de but :	<b>6 \$</b>
d) Autres pièces d'équipement de gardien de but :	<b>3 \$</b>

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 7 MARS 2016**

---

e) Chandail :	2 \$
f) Bas :	2 \$
g) Set de chandails :	25 \$
h) Set de chandails :	
<i>aux organismes qui organisent une activité à l'aréna avec responsabilité de nettoyage :</i>	<b>Gratuit</b>

### **Tarifs de location de l'aréna pour les activités hors saison** **PRIX**

A) Pour les groupes à but non lucratif de Clermont	
▪ pour les jours de spectacle ou d'activités de 8 h à 1 h am	Par jour : 500 \$
▪ pour les jours de préparation et de remise en ordre, un montant de 30 \$ / heure sera chargé lorsqu'un employé supplémentaire est appelé	
B) Pour le Salon de l'industrie et du commerce	3 500 \$
<i>Donnant accès à l'aréna durant 7 jours</i>	
C) Pour les autres groupes	
▪ pour les jours de spectacle ou d'activités de 8 h à 1 h am	Par jour : 900 \$
▪ pour les jours de préparation et remise en ordre (heures à déterminer)	Par jour : 600 \$

### **LOCATION DE MACHINERIE - ZAMBONI \*** **PRIX**

Une journée	**125 \$
Plus de 3 jours	Par jour : **100 \$
*Les frais de transport et d'aiguisage des couteaux (si requis) sont assumés par le client **Plus les taxes applicables	

Une somme supplémentaire de 30 \$ l'heure s'applique automatiquement le samedi et le dimanche pour le surnuméraire appelé à entrer.

De plus, une somme de 30 \$ l'heure peut être applicable pour toute heure supplémentaire non fixée au contrat et qui nécessite l'emploi d'un surnuméraire.

**Les taxes provinciales et fédérales sont incluses, si applicables sauf pour la location de la Zamboni.**

## **9.2 PLAN D'ACTION ACTUALISÉ – POLITIQUE FAMILIALE 2016-2020** **RÉSOLUTION NO. 10770-03-16**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC de Charlevoix-Est et la MRC de Charlevoix ont souhaité mettre à jour leurs politiques familiales pour le mieux-être des familles de leurs municipalités ;

**CONSIDÉRANT** le besoin de rapprochement entre les services et les personnes pour améliorer les possibilités d'inclusion sociale et économique dans Charlevoix-Est et de réduire les écarts de bien-être et de santé liés à la pauvreté et l'exclusion sociale ;

**CONSIDÉRANT QUE** les MRC ont obtenu une aide financière de 40 000 \$ dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale pour soutenir le renouvellement des Politiques familiales des MRC de Charlevoix-Est et de Charlevoix (soit 20 000 \$ par MRC) ;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis septembre 2015 les comités consultatifs locaux et supralocaux ont été mis sur pied dans chacune des MRC de la région;

**CONSIDÉRANT QU'**un comité consultatif a été mis sur pied dans chacune des MRC de la région ayant comme objectif de procéder à l'actualisation du plan d'action des deux MRC et d'outiller les responsables des questions familiales de chaque municipalité afin de faciliter le travail d'actualisation des plans d'action par municipalité;



## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 7 MARS 2016**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le comité Famille, composé de différent(e)s représentant(e)s des familles, est présentement en constitution dans chaque municipalité et qu'ils ont travaillé à l'actualisation du plan d'action par municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**en janvier 2016, les citoyens de la Ville de Clermont ont été invités participer à la bonification et la validation du plan d'action proposé;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont adopte le plan d'action actualisé de sa politique familiale pour 2016-2020.

### **10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

#### **10.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. VC-432-16-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NO. VC-432-13 RÉSOLUTION NO. 10771-03-16**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont a procédé à une démarche de planification identifiant les objectifs et moyens de mise en œuvre pour vitaliser les secteurs centraux de son territoire;

**ATTENDU QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1) prescrit à son article 85, qu'un plan d'urbanisme peut aussi comprendre un programme particulier d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont désire intégrer à son plan d'urbanisme et de développement durable un Programme Particulier d'Urbanisme pour la mise en valeur du noyau urbain de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont adopte le règlement no. VC-432-16-1 modifiant le règlement no. VC-432-13 sur le plan d'urbanisme et de développement durable de la Ville de Clermont afin d'y intégrer un Programme Particulier d'urbanisme pour la mise en valeur du noyau urbain de Clermont.

### **11. COMPTES**

#### **11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE FÉVRIER 2016 RÉSOLUTION NO. 10772-03-16**

---

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de février 2016;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU** de ratifier les déboursés de février 2016 au montant de 420 937,69 \$ ainsi que le versement des salaires de février 2016 incluant un montant de 13 731,31 \$ de janvier 2016 pour un montant total de 69 027,92 \$ et portant le numéro de pièce P1-2016-03-07.

#### **11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 29-02-2016 RÉSOLUTION NO. 10773-03-16**

---

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de février 2016 ;

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 7 MARS 2016**

---

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSOLU QUE** ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de février 2016 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 73 843,63 \$ certificat de crédit disponible portant le numéro 2016-03-2032 et portant le numéro de pièce P1-2016-03-07.

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense décrite par la présente résolution est projetée par le conseil.

Certificat de crédit no. 2016-03-2032

\_\_\_\_\_  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE  
RÉSOLUTION NO. 10774-03-16**

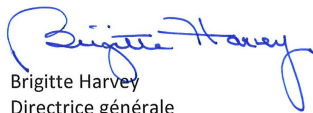
---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE** l'assemblée soit levée à 20 h 15.

\_\_\_\_\_  
**Jean-Pierre Gagnon**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**Brigitte Harvey**  
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

  
Brigitte Harvey  
Directrice générale